



DROIT D'AUTEUR

Kim-Anh TRAN

DROIT D'AUTEUR

Digital Campus

Présenté par les créateurs de Ninj'Auk

DO NOT COPY

CESSION ET LICENCE DE DROIT D'AUTEUR

Kim-Anh TRAN

DO NOT COPY

-
- 01 Définition et comparaison des régimes
 - 02 Conditions de validité de la cession
 - 03 Principe d'interdiction de cession globale

Kim-Anh TRAN - DO NOT COPY

PREMIÈRE PARTIE

Définition et comparaison des régimes

CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Kim-Anh TRAN - DO NOT COPY



Acte juridique par lequel le titulaire de droits (cédant) transfère définitivement tout ou une partie de ses droits d'auteur à un tiers (cessionnaire)

LICENCE DE DROIT D'AUTEUR

Contrat par lequel le titulaire de droits (licencié) accorde à un tiers (licencié) le droit d'exploiter son œuvre.



Kim-Anh TRAN - DO NOT COPY



COMPARAISON DES DEUX RÉGIMES

La cession de droit d'auteur est un transfert définitif de la propriété, tandis que la licence de droit d'auteur est un accord de permission temporaire pour utiliser une œuvre

Kim-Anh TRAN - DO NOT COPY

DEUXIÈME PARTIE

Conditions de validité de la cession

CONDITIONS DE VALIDITÉ DE LA CESSION

Les différents contrats

Contrat d'édition

L'auteur cède
son droit de
reproduction

Contrat de représentation

L'auteur cède son
droit de
représentation

Contrat de production audiovisuelle

Contrat conclu en
vue de la
réalisation et
l'exploitation d'une
œuvre
audiovisuelle

Note : Cela ne s'applique qu'aux droits patrimoniaux.

Kim-Anh TRAN



CONDITIONS DE VALIDITÉ DE LA CESSION

Les mentions obligatoires dans le contrat rédigé par écrit

- 
- Kim-Anh TRAN DONOT COPY
- 01 Identité des parties
 - 02 Étendue des droits cédés (reproduction ,
représentation, traduction et/ou d'adaptation)
 - 03 Destination : fréquence et forme
 - 04 Territoire : périmètre géographique
 - 05 Durée
 - 06 Prix et modalités de paiement



Kim-Anh TRAN - DO NOT COPY

TROISIÈME PARTIE

Principe d'interdiction de cession globale
des œuvres futures

Kim-Anh TRAN - DONOTCOPY



PRINCIPE D'INTERDICTION DE CESSION GLOBALE DES OEUVRES FUTURES

C'est une règle juridique permettant de protéger les auteurs contre une perte de contrôle sur leurs œuvres futures.

Un auteur ne peut pas céder par avance de droits liés aux œuvres qu'il n'a pas encore créées.

Cette interdiction est prévue par la loi afin que l'auteur conserve une certaine maîtrise sur ses créations, même après avoir conclu un contrat.